

## OPEN ATHLE REVEL - 8 MAI 2025

### REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Tout engagement implique la prise de connaissance du présent document et l'acceptation des clauses.*

#### ARTICLE 1: Organisation et déroulement de la manifestation

“OPEN ATHLE”, course pédestre hors stade de 3km et de durée (6 heures), organisée par l'Athlé Lauragais Olympique, est ouverte à tous les coureurs à partir des catégories cadets, licenciés ou non.

**Pour tout renseignement complémentaire, appeler le : 06 70 23 00 26 ou [openathle@gmail.com](mailto:openathle@gmail.com)**

**12h** : départ du 6 Heures

**15h** : départ du 3 Heures

**18h10** : Course pour les jeunes nés entre 2010 et 2013

**18h30** : Course 3 kms par le Crédit mutuel à partir de 2009

#### ARTICLE 2: Parcours et épreuve

- **3 KM CREDIT MUTUEL**

Le parcours est composé d'un départ en ligne droite suivie d'une boucle à parcourir 2 fois, entièrement sur routes des communes de Revel.

Course ouverte à tous à partir de 2009, en individuel ou en duo.

Le Départ sera Avenue de Bourdettes et l'arrivée au stade municipal de Revel. La course ne sera pas chronométrée. Seront récompensés, les 5 premières féminines, les 5 premiers masculins et les 3 premiers duos.

- **6 Heures du Lauragais et 3 Heures du Lauragais**

Le parcours est une boucle d'environ 1km100 a réalisé dans le temps impartis.

Ces 2 courses peuvent se faire en individuel ou en équipes de 4 pour le 6 Heures et de 3 pour le 3 heures en course ou en marche.

**Ravitaillement:** Un point de ravitaillement - épongeage près de la zone de relais, soit tous les km environ. Les ravitaillements personnels sont aussi prévus dans la zone prévue à cet effet, le long de l'avenue Julien Nouguier.

**Délai d'arrivée:** Durée entre le signal de départ et celui d'arrivée + délai pour rejoindre l'arrivée.

**Durée exacte de course:** Le signal de fin des courses sera donné après la durée précise de chacune d'elle depuis son signal de départ. A partir de ce signal, les coureurs rejoignent l'arrivée en suivant le parcours. Les concurrents individuels ou équipes ayant réalisé le même nombre de tours sont départagés par ordre d'arrivée.

#### Règles spécifiques aux relais de 6 heures et 3 heures

Composition d'une équipe de 2 à 4 personnes pour le relais 6 heures, et pour le relais de 3 heures de 2 à 3 personnes.

Parcours : Il emprunte la même boucle que celui des courses individuelles. Chaque équipe s'organise à son gré pour couvrir un maximum de tours de circuit, chaque concurrent devant faire au moins un tour.

Validation des relais entre deux coureurs : Exclusivement dans la zone prévue, les deux athlètes se toucheront la main. Les relais non validés peuvent éliminer l'équipe concernée.

Classement : 3 classements pour chacun de ces relais (masculin, féminin et mixte).

#### ARTICLE 3 : Inscriptions

**En ligne:** <https://chrono-start.com/inscriptions-listing/> (avec paiement en ligne) jusqu'au **6 mai 2025 minuit**.

Aucune inscription ne sera possible le jeudi 8 mai, jour de la course.

Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

Tee-shirt : Les tailles choisies seront garanties dans la limite des disponibilités à la date de la commande.

[règlementFFA:https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation\\_Running\\_2025.pdf](https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2025.pdf)

#### **La participation des mineurs à une compétition est soumise:**

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Entreprise, Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Les mineurs devront de plus disposer d'une autorisation du responsable légal.

#### **Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Entreprise, Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou «PPS») mise en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation.

#### **Tarif des engagements :**

| <b>COURSE</b>       | <b>TARIF ENGAGEMENT</b> |
|---------------------|-------------------------|
| 6 Heures individuel | 30 €                    |
| 6 Heures en équipe  | 26 €                    |
| 3 Heures individuel | 24 €                    |
| 3 Heures en équipe  | 20 €                    |
| 3 km individuel     | 6 €                     |
| 3 km duos           | 10 €                    |

#### **Dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera **au village des partenaires au niveau du stade municipal – Avenue Julien Nouguier – 31250 REVEL**

**Le jeudi 8 mai à partir de 11h pour les 6 heures – 14h pour les 3 Heures – 17h00 pour les 3km**

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait du dossard.

Le dossard devra être porté sur l'avant de l'athlète pendant toute la course. Il sera entièrement visible et lisible sous peine de mise hors course aussitôt par l'organisation.

#### **ARTICLE 4 : Jury-Chronométrage pour les courses de 6 heures et de 3 heures**

Le chronométrage est assuré par la société CHRONO START. Chaque participant se verra remettre une puce électronique qui sera initialisée sur la ligne de départ. Le temps de chaque concurrent sera donc un temps réel, et non un temps décompté à partir du coup d'envoi de l'épreuve.

#### **ARTICLE 5 : Assurances / responsabilités**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance « dommages corporels ». Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### **ARTICLE 6 : Sécurité**

Des signaleurs seront présents sur le circuit pour assurer le fléchage et la sécurité. Un Poste de secours sera situé à proximité de l'arrivée.

L'épreuve se déroulant sur la voie publique, les concurrents devront respecter le code de la route. La circulation demeure ouverte dans le sens de la course.

Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre de l'organisation juge un état défaillant ou dangereux.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilités**

Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

#### **ARTICLE 8: Droit à l'image**

L'organisation et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter toutes photos ou images prises lors de l'épreuve. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

#### **ARTICLE 9: Annulation et remboursement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par certificat médical.

**Annulation course:** En cas de force majeure, d'événement climatique, d'attentat, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment aucun remboursement ne sera possible.

#### **ARTICLE 10: Classement et récompenses**

Le chronométrage et les classements seront assurés par la société Chrono-Start pour les courses de durées. Les puces devront être restituées à l'arrivée.

Le classement de la course 3KM sera assurée par l'organisation.